

### Résumé:

La force de la société civile et son rôle dans la défense de l'État de droit et de la bonne gouvernance représentent un facteur essentiel pour la consolidation démocratique en Roumanie.

La représentation démocratique doit servir à l'intérêt public et pas celui des partis politiques. La gouvernance doit être connectée aux intérêts des citoyens, et les décideurs politiques sont tenus à répondre devant les derniers par le respect des procédures transparentes et de la consultation publique.

Le rôle de la société civile dans la vie sociale peut être circonscrit dans les aspects principaux suivants : la société civile joue un rôle important au développement de la communauté (et) par l'implication des citoyens pour la participation – par des différentes modalités – à la vie publique ; en qualité d'agent qu'initie et implémente les changements au niveau social, la société civile comporte la vocation de remodeler la culture politique et l'esprit civique ; correspondant au rôle principal d'assurer la surveillance du mode dont les facteurs politiques ou économiques respectent les intérêts de la majorité, la société civile a le pouvoir d'influencer les décisions politiques, économiques ou d'intérêt public qui représentent les abus de pouvoir ou qui viennent en contradiction avec les intérêts des citoyens ; la société civile peut réagir contre telles décisions par de manifestations, de campagnes de presse, de messages de protestation ; la société civile doit s'impliquer dans une large gamme de problèmes importants, tels que : la gouvernance du pays, les relations internationales, le développement économique, la protection de l'environnement. L'objectif principal des organisations de la société civile doit le représenter la maintenance d'une pression constante sur les facteurs de décision afin d'améliorer la qualité de la vie.

Dans cette étude, nous désirons répondre à certaines questions, extrêmement pertinentes, incidentes au domaine analysé, de questions, comme : Qu'est-ce que la société civile et quel est son rôle dans la vie publique ?; Quelles sont les principales institutions/composantes de la société civile ? comment on peut regarder les nommés « dilemmes » de la société civile ?; Comment la société civile en Roumanie s'est formée et a évolué ?; Quels sont les éléments structurels de la société civile en Roumanie ?; Dans quelle mesure la société civile peut contribuer à la consolidation de la démocratie en Roumanie ?.

**Mots clé:** société civile, bonne gouvernance, intérêt public, bien-être commun

### 1. La société civile et son rôle dans la vie publique

Tout au long du temps, le concept de société civile a connu de différentes formes. Le concept est apparu à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle et au début du 19<sup>ème</sup> siècle, quand les théoriciens de la philosophie et de la politique ont commencé à faire une distinction entre l'État et le reste de la société, suite à la transformation de la société médiévale (organisée strictement du point de vu hiérarchique) dans celle moderne (d'individus libres). Ils sont considérés de théoriciens importants du concept : Aristote, Cicero, Hobbes, Spinoza, Locke, Montesquieu, Rousseau, Kant, Hegel, Alexis de Tocqueville, Marx, Gramsci.

Nous essayons ci-après à présenter quelques *approches doctrinaires* regardant le sujet trouvé en analyse.

---

<sup>1</sup>Professeur universitaire – Académie d'Études Économiques, Bucarest, e-mail: badescu.vmihai@gmail.com

Premièrement, le Dictionnaire „*Dictionary. Com's 21 st Century Lexicon*”<sup>2</sup> définit la société civile comme « *la totalité des organisations et des institutions non-gouvernementales qui expriment les intérêts et la volonté des citoyens* » ; secondairement, de la société civile, ils font partie « *les individus et les organisations de la société indépendamment de gouvernement* ».

À son tour, la littérature de spécialité retient plusieurs approches regardant la société civile. Voilà quelques exemples :

- La société civile représente « *l'ensemble des rapports interindividuels, des structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se développent dans la société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'État* » (Marc Chevrier);
- La société civile est l'ensemble des formes d'organisation qui assurent « *une solidarité et une capacité de réaction spontanée des individus et des groupes d'individus par rapport aux décisions de l'État et, plus général, par rapport à tout ce qu'il se passe dans la vie quotidienne du pays* »<sup>3</sup>
- „*par la société civile, nous faisons référence à l'arène où les groupes auto-organisés, les mouvements et les individus relativement autonomes par rapport à l'État, essayent à articuler les valeurs, créer les associations et promouvoir leurs intérêts*” (Larry Diamond)
- La société civile inclut de formes associatives de type apolitique et qui ne sont pas de parties d'une institution fondamentale de l'État ou d'un secteur d'affaires. Ainsi, les organisations non-gouvernementales – les associations, les fondations, les syndicats, les unions patronales – sont des acteurs de la société civile qui, pour la défense des droits et des intérêts des groupes de citoyens qu'elles les représentent, interviennent près des facteurs de décisions, plusieurs fois les institutions de l'État, afin de les influencer dans le sens désiré, en accord avec l'intérêt exprimé<sup>4</sup>
- La société civile est « *tout ce qu'il suppose la libre initiative civique, indépendante de l'acte gouvernemental proprement-dit et qui engage dans ses démarches, les citoyens animés de la pensée à une meilleure société pour eux et pour leurs familles.....tous ceux qui ont une minimale implication civique représentent la société civile...* »<sup>5</sup>. Le rôle de la société civile dans la vie sociale peut être circonscrit dans les aspects principaux suivants :
  - La société civile joue un rôle important au développement de la communauté (et) par l'implication des citoyens pour la participation – par des différentes modalités – à la vie publique ;
  - En qualité d'agent qu'initie et implémente les changements au niveau social, la société civile comporte la vocation de remodeler la culture politique et l'esprit civique ;
  - Correspondant au rôle principal d'assurer la surveillance du mode dont les facteurs politiques ou économiques respectent les intérêts de la majorité, la société civile a le pouvoir d'influencer les décisions politiques, économiques ou d'intérêt public qui représentent les abus de pouvoir ou qui viennent en contradiction avec les intérêts des citoyens ; la société civile peut réagir contre telles décisions par de manifestations, de campagnes de presse, de messages de protestation ;

---

<sup>2</sup>Dictionary.com on civil society (<http://dictionary.reference.com/browse/civil+society?r=66>).

<sup>3</sup>Nicolae Manolescu, *Societatea civilă*, în “România Literară” 3 nr. 39/2002 ([http://www.rom.lit.ro/societatea\\_civil](http://www.rom.lit.ro/societatea_civil))

<sup>4</sup>*Ce este societatea civilă?* ([http://www\\_fdsc\\_ro/ro/map/index.html](http://www_fdsc_ro/ro/map/index.html))

<sup>5</sup><https://bogdanduca.blog/2017/09/27/ce-este-si-ce-nu-este-societatea-civila/>

- La société civile doit s'impliquer dans une large gamme de problèmes importants, tels que : la gouvernance du pays, les relations internationales, le développement économique, la protection de l'environnement.

**L'objectif principal** des organisations de la société civile doit le représenter la maintenance d'une pression constante sur les facteurs de décision afin d'améliorer la qualité de la vie.

Ce sont les coordonnées réelles et pertinentes d'une vraie société civile.

Au pôle opposé, nous acquiesçons l'opinion selon laquelle *« il ne peut être la société civile aucune organisation qui importe l'agenda. Il n'est la société civile aucune organisation qui est influencée dans son agenda et financée par les États, les organismes internationales et les autres cercles d'intérêts externes au pays où l'organisation respective prétend d'être prise en compte comme une société civile... »*<sup>6</sup>

## 2. Quels sont les principales composantes de la société civile ?

Malheureusement, la notion de société civile est exprimée soit de manière erronée – en se référant au terme « civil », opposé à celui de « militaire » - soit de manière restrictive – en se référant uniquement aux organisations non-gouvernementales.

Les dernières années ont apporté les nécessaires compléments de la notion de société civile, à ce jour dénommée comme « le secteur non profit » ou le troisième secteur de la société (les deux premiers étant les institutions fondamentales de l'État, respectivement le secteur d'affaires).

L'École des Londres d'économie, par le Centre pour la Société Civile, admet que *« la société civile fait référence à un set d'institutions, organisations et conduites situées entre l'État, les affaires et la famille. Celle-ci inclut les organisations non-profit, les organisations philanthropiques, les mouvements sociaux et politiques, les autres formes de participation sociale et civique »*.

Ils constituent les **institutions de la société civile** : les organisations non-gouvernementales (ONG), les organisations communautaires, les associations professionnelles, les organisations politiques, les clubs civiques, les syndicats, les mouvements écologiques, les organisations religieuses, les organisations philanthropiques, les clubs sociaux, les clubs sportifs, mass-média, les institutions culturelles, etc.

Ainsi, la société civile décrit un entier système d'entités qui permettent aux citoyens de nouveaux rôles et de nouvelles relations sociales qui, par des différentes modalités, participent à la vie publique, influencent les politiques, défendent et promeuvent les intérêts de la population.

*« La formation de la société civile est le résultat d'un mouvement spontané et créateur des citoyens qui instituent de diverses formes d'association publique, économique, culturelle. Dans le cadre de la société civile, les citoyens entrent dans un tissage de rapports sociaux, en participant bénévoles à l'activité d'une multiplicité d'associations, organisations, clubs, pour la promotion d'une diversité d'objectifs et d'intérêts. »*<sup>7</sup>

En conséquence, nous tirons la conclusion que la société contemporaine est structurée sur trois dimensions : **la dimension** (la composante) **politique** (les institutions fondamentales de l'État); **la dimension économique**; **la dimension** (la composante) **de la société civile** (le secteur non-profit qui légitime ou modifie les autres deux composantes).

---

<sup>6</sup>Ibidem.

<sup>7</sup>Sergiu Tamaş, *Dicționar politic. Instituțiile democrației și cultura civică*, Editura Academiei Române, 1993, p.

Dans la littérature spécifique au sujet analysé, il ya d'opinions selon lesquelles la société civile suit *des objectifs conformistes, réformistes et radicaux*.<sup>8</sup>

**Les organisations conformistes** de la société civile désirent à maintenir et renforcer les règles existantes (par exemple, celles qui font lobby aux entrepreneurs et aux associations professionnelles ou les fondations qui adoptent une conduite conformiste).

**Les réformistes** espèrent à corriger ce qu'ils apprécient comme mauvais/inadéquats/dysfonctionnels aspects sociaux des régimes existants, mais en conservant intactes les structures sociales qui les soutiennent. Ils sont de réformistes ceux qui activent dans des groupes social - démocrates, les institutions de recherche, les consommateurs, les défenseurs des droits de l'homme, les organisations humanitaires et syndicales.

**Les radicaux** agissent pour la transformation de l'ordre social. Ils peuvent être intégrés dans les nommés «mouvements sociaux» qui incluent une gamme variée d'organisations ayant d'idéologies diverses, telles que : les fascistes, les anarchistes, les féministes radicales, les pacifistes (spécialement du domaine des tendances de « renouvellement » religieux).

Comme conclusion, près d'autres auteurs,<sup>9</sup> nous sommes d'accord que la société civile est en même temps :

- *un domaine de la vie sociale*, réglementé par un certain ordre légal, mais autonome par rapport à l'État, où il se manifeste spontanément l'initiative volontaire des individus et des groupes humains pour la satisfaction des intérêts, des aspirations publiques et privées ;
- *une diversité de formes d'organisation* (fondations, associations, etc) par lesquelles les gens s'expriment publiquement et ils essayent à promouvoir une large gamme d'intérêts, à partir de ceux économiques, culturels, éducatifs, professionnels, jusqu'à ceux civiques et politiques.

Ces formes d'organisation constituent une pluralité de **centres d'intérêts et de pouvoir** dans le cadre de la société et elles agissent selon la nature des buts proposés, en alliance ou en opposition les uns avec les autres ou avec le pouvoir d'État institué.

### 3. Aspects controversés regardant la société civile

Dans un travail de référence<sup>10</sup> qui aborde le domaine soumis à notre analyse, ils sont discutés, parmi les autres, une série d'aspects qui peuvent être considérés comme des « controverses » relatives au concept de « société civile ». Nous nous arrêtons sur quelques demandes dont les réponses peuvent susciter un intérêt doctrinaire pertinent. Voilà quelques-unes. Ainsi :

- **La société civile est-elle légitime ?** Quels sont les arguments de la légitimité de la société civile ? Qui « valide » cette légitimité?<sup>11</sup>
- **Sont-elles représentatives les organisations de la société civile ?** en cas « affirmatif », à quel niveau – local, national, régional, international ? Ou ce n'est pas le cas de mettre le problème de cette représentativité ? La représentativité des structures de la société civile en quoi elle consiste ? Dans le nombre important de membres ? Dans le fait que ces organisations sont étendues territorialement ou elles

---

<sup>8</sup>Jan Aart Scholte, *Qu'est-ce que la société civile mondiale?*, ([http://www.courierdela\\_plante.org](http://www.courierdela_plante.org)).

<sup>9</sup>A. Cioabă, L. Păvălan, R. Rogăceanu, *Societatea civilă și drepturile omului*, Editura Institutului de Teorie Socială, București, 1997, p. 60.

<sup>10</sup>M. Mureșanu, P. Dușu, *Societatea civilă – actor nonstatal major*, Ed. Universității Naționale de Apărare „Carol I”, București, 2006.

<sup>11</sup>Ibidem, p. 67 și urm.

déroulent leur activité spécifique dans les plus importantes localités du pays ? dans la qualité de ses membres ? Dans la reconnaissance régionale/internationale par les organisations similaires existantes dans d'autres pays ? Dans le grand nombre et extrêmement médiatisé des actions réalisées afin de toucher les intérêts proposés ?

Sont-elles les organisations de la société civile représentatives et, implicitement, légitimes, parce que leurs dirigeants soutiennent cette chose ?

Les réponses à ces questions ne peuvent pas être facilement trouvées et, plus que ça, nous pensons qu'elles ne peuvent pas être tranchées ayant, à voie de conséquence, une dose importante de relativité. Par exemple, il ya, parmi les autres, des organisations de la société civile qui promeuvent la défense des intérêts des minorités ethniques, religieuses, sexuelles ou d'autre nature. Quelle est leur représentativité et légitimité ? Elles promeuvent et défendent les intérêts civiques de l'entière population ou d'un certain segment social ? Plusieurs fois, les leaders de ces organisations – qui peuvent avoir de relations avec d'autres leaders nationaux ou régionaux / internationaux, critère qu'ils le considèrent comme donnant plus de « poids » à leurs actions – sont habitués à parler au nom de tous les citoyens du pays, de l'entière populations. Ils sont autorisés par les derniers de la faire ?<sup>12</sup>

Sans aucun doute, nous admettons que la représentativité est un thème sérieux de discussion quand on met le problème de la participation concrète des citoyens aux travaux publics, point important sur l'agenda des organisations de la société civile. Quelle est la représentativité de ces formes de participation et comment se manifeste cette représentativité ? Il s'agit d'une représentativité politique ou statistique et sociologique, quand il est nécessaire la représentation de toutes les catégories sociales ? On assure une représentativité obligatoire des plus défavorisés groupes sociaux ou les citoyens qui parlent seront tirés à la courte paille ?

Et pas dernièrement : la représentativité est basée sur le nombre de ceux qui participent à l'activité respective ou sur la valeur des arguments ou des solutions proposées ?

Encore une fois, nous soutenons que les réponses à ces questions ne peuvent être que différentes et, en égale mesure, les critères d'évaluation des modalités d'implication des organisations de la société civile varieront elles aussi.<sup>13</sup>

- Un autre problème peut être mis sur les **ressources financières** des organisations de la société civile. La demande est légitime d'un point de vu :
  - d'une partie, au moins au niveau déclaratif, ces organisations sont non-profit ; d'autre partie, toute activité, toute action organisée et déroulée, a un coût. D'où il vient l'argent nécessaire, par exemple, de l'effectuation des paiements courants, tels que la location, les téléphones, la dotation des espaces fonctionnels, l'entretien, les utilités ? Les coûts de l'organisation et du déroulement des actions spécifiques tombent dans la charge de quelqu'un ? En cas affirmatif, de qui ? On peut affirmer de cette perspective que « celui qui paye » a partie d'un autre « traitement » de la part des organisations patronnées ? Si les choses sont comme ça, il est possible pour que l'objectivité et l'impartialité – parfois tellement manifestées – de l'organisation de la société civile soient affectées, bien sur, en sens négatif.
  - Pas sans raison, nous pensons que ces « financements / patronats » peuvent donner naissance à certaines attitudes très négatives de la « société civile » par rapport aux

---

<sup>12</sup>Ibidem.

<sup>13</sup>Ibidem, p.71.

institutions d'État, partis politiques ou personnes « hostiles » désignées par le « promoteur » afin d'être critiquées ou « attaquées » spécialement par mass-média<sup>14</sup>.

- Un autre aspect majeur analysé à l'économie d'ensemble de cette étude est représenté par le **problème de l'égalité** dans l'acte de représentation des organisations de la société civile.

Les organisations de la société civile sont des établissements d'intégration ou d'exclusion sociale ? D'une partie, il est unanimement admis que l'appartenance à toute organisation de la société civile est bénévole ; d'autre partie, une participation socialement sélective est-elle acceptable en soi ? Comment il doit procéder dans le cas des plus défavorisées catégories sociales, des plus marginalisés segments de population qui, malheureusement, ont été et elles sont faiblement représentées ? Comment il doit procéder pour que leurs opinions soient écoutées et prises en compte ? Comment on peut leur assurer les mêmes chances avec les ressources discursives, argumentatives et rhétoriques des représentants des groupes sociaux dominants ? Autrement dit, « *comment restaurer les conditions d'une égalité démocratique minimale dans ce « forum hybride » dans le sein duquel l'asymétrie est toujours la règle ?* »<sup>15</sup>

- **Les formes de participation démocratique initiées par les organisations de la société civile conduisent à un consensus ou cette chose n'est pas désirable ?** – c'est un autre aspect controversé apporté en analyse.

Quel est le mobile de ces actions ? On désire l'alignement des citoyens à l'opinion du décideur ou, par contre, il est à l'attention l'arrivée à un compromis, suite au dévoilement public des zones de conflit ?

Comme les réponses à ces demandes, nous pensons qu'il est bénéfique à la société de chercher une « zone commune » de discussion, avec des arguments, avec le débat public, ouvert, sans l'encouragement de la pratique des portes ouvertes. De même, il ne doit pas être omis le fait que la présence du public risque de parasiter les débats, faciliter les prises de position à caractère démagogique, empêcher certains « acteurs » de changer des opinions, de points de vu.<sup>16</sup>

- Finalement, **un autre dilemme** peut être celui de la **décision** : on désire réellement un partage du pouvoir et de la décision politique?<sup>17</sup>

D'autre partie, ne pas tenir compte des opinions des citoyens ne génère pas le risque de la déception et de la consolidation du cynisme ? Contrairement, avec quels résultats (quelles conséquences) se solderait le partage du pouvoir et de la responsabilité ?

Tous ces aspects controversés sont circonscrits à un thème central, réel : la préparation des citoyens pour participer concrètement à l'identification, au débat et à la solution des travaux publics, à la fois en plan local, et aussi en plan national.

Malheureusement, à ce jour, l'implication active des citoyens à la solution des problèmes qui tiennent du « bien public » est minimale ; finalement, il s'agit d'un problème de mentalité : la plupart des citoyens est contente uniquement avec l'exercice du droit de voter les élus – bien qu'ici on puisse porter une discussion relative à la présence aux urnes – en considérant que ceux-ci sont exclusivement responsables des problèmes de la « ville ».

## 4. La Société civile en Roumanie

### 4.1. Repères de la formation et de l'évolution de la société civile en Roumanie

---

<sup>14</sup>Ibidem, p. 69.

<sup>15</sup>Ibidem, p. 72.

<sup>16</sup>Ibidem, p. 74.

<sup>17</sup>Ibidem.

En Roumanie, la formation de la société civile a eu un parcours atypique, différent de celui des pays à prononciation tradition démocratique. Les causes de ce procès sont nombreuses. Nous essayons d'identifier certaines de celles-ci:<sup>18</sup>

- Jusqu'en 1989, le régime socialiste (communiste) n'a pas permis le contour et l'expression de la société civile<sup>19</sup> et, en conséquence, le **parti-État** a institué un minutieux contrôle politique sur toute organisation non-politique (association sportive, de locataires, syndicat, fondation ou union – des écrivains, des artistes, etc.) ;
- La plupart de la population – pendant les premières années après 1989 – percevait la société civile comme « quelque chose » venu de l'étranger, au moins douteux ou manipulateur, même hostile, étranger des intérêts nationaux<sup>20</sup>;
- la formation de la société civile en Roumanie a eu un parcours différent, même opposé à celui des sociétés démocratiques ; dans ces pays, premièrement, il s'est formé et réalisé la société civile en suivant pour que, ultérieurement, de celle-ci se forment les partis politiques<sup>21</sup>;
- la généralisation au sein de la population d'une « image féministe » de la société civile – due au fait que ses représentantes n'ont pas été suffisamment convaincantes dans les démarches réalisées – a conduit à la formation d'une perception selon laquelle leur comportement n'a pas eu un fondement réel, ne représentant autre chose que des modalités de satisfaction de certains intérêts personnels et de groupe<sup>22</sup>;
- la participation de l'Alliance Civique – organisation qui pendant la période 1991 – 1998 équivalait, au sein de l'opinion publique, avec la société civile – à la gouvernance, pendant une année et demie, a représenté un autre facteur négatif qui a marqué la formation et l'évolution de la société civile en Roumanie. Par la participation à la gouvernance, les souteneurs de l'Alliance Civique n'ont vu qu'une subordination de la société civile à la société politique ;
- l'attitude de certaines organisations de la société civile de se situer soit près de ceux trouvés à la gouvernance, soit près de l'opposition – plusieurs fois pendant les campagnes électorales – a constitué, de même, un obstacle à la formation et la consolidation de la société civile. Cette attitude – qui a dépassé le rôle ordinaire, de droit, qui revient dans la société – a endommagé gravement et elle continue d'endommager l'image de ce qu'il signifie la société civile. Considérées comme un appendice du politique, les respectives organisations ont limité de plus la sphère de la société civile, en laissant, d'autre part, en dehors le débat et la préoccupation publique d'importants segments de celle-ci (les syndicats, les églises, les associations de charité)<sup>23</sup>.

La formation et la consolidation de la société civile est un procès de durée, assez complexe, qui dépend d'une série de facteurs, tels que : la modernisation économique du pays, le développement politique de celui-ci, la cristallisation des facteurs culturels et psychosociaux responsables (l'autonomie de la personne, l'individualisation des rapports entre les gens, la

---

<sup>18</sup>Voir en détail, **M. Mureșan, P. Dușu**, *op. cit.*, p. 75 et les suivants

<sup>19</sup>Considérée comme une expression de la décadence capitaliste, source des plusieurs dysfonctionnements.

<sup>20</sup>Les premières manifestations de la société civile en Roumanie d'après le mois de décembre 1989 ont eu lieu à l'occasion de la contestation des gouvernants installés après l'année 1989 et les mesures économiques, politiques, financières et sociales que les derniers les ont adoptées.

<sup>21</sup>Par exemple, les syndicats ont été ceux qui ont conduit à l'apparition et l'affirmation des partis social-démocratiques, et les associations près des églises ont déterminé l'apparition de partis chrétien-démocrates. (Ibidem, p. 76).

<sup>22</sup>Ibidem.

<sup>23</sup>Ibidem, p. 78.

loyauté des membres de la société), le consciencieux de l'organisation dans des diverses structures d'intérêts (social-politiques, économiques, culturels, éducatifs), toutes orientées vers le bien-être commun.

#### 4.2. *Les éléments structurels de la société civile en Roumanie*

De la multitude des opinions regardant les composantes de la société civile, nous tirons la conclusion que, dans notre pays, les plus représentatives structures / organisations de la société civile sont: mass-média, les syndicats, l'église, les organisations non-gouvernementales et la famille.

##### a. *Mass-média*

Le terme „*mass-média*”, formulé parfois comme „*média*”, est une expression de la langue anglaise, reprise aussi dans la langue roumaine, ayant la signification de „*médias* (de communication) *de masse*”<sup>24</sup>.

Le Média inclut toutes les sources / les médias d'information publique qui arrivent à un nombre important de personnes (télévision, radio, internet, presse écrite, etc). Les caractéristiques du média est le fait que le produit informationnel est facilement à obtenir et il a un prix accessible à tous les groupes sociaux.

Les moyens de communication en masse peuvent être classifiés après :

- Le mode de transmission de l'information (moyens écrits – les journaux, les revues, etc. – les moyens audiovisuels – radio, télévision) ;
- Le degré de nouveauté et de complexité (moyens traditionnels – radio, les journaux – et moyens modernes – la télévision, l'internet, les complexes multimédias) ;
- La périodicité de l'apparition (journalière, hebdomadaire, mensuelle) ;

Les médias accomplissent les fonctions suivantes :

- La transmission de l'information
- La formation, l'influence et la manipulation de l'opinion publique
- La fonction éducative
- La fonction de divertissement.

Dans la littérature de spécialité, ils sont connus une série de théories regardant l'influence réalisée par le mass-média. Parmi celles-ci: la théorie de Lippman, la théorie de la dépendance, la théorie de la culture, de l'établissement de l'ordre de jour, etc, toutes en sortant en évidence le mode d'influence de la personnalité humaine sous l'aspect cognitif, affectif et comportemental, directement ou indirectement, à terme long ou moyen.

La théorie nommée « la spirale du silence »<sup>25</sup> imagine les effets de la communication sur l'individu en temps, en poussant l'individu moins et peu informé vers l'extrémité d'une spirale, selon la communication à laquelle le sujet a l'accès. On apprécie l'existence d'un pourcentage d'environ 20% d'individus qui, suite à l'influence du média, exprime ses convictions avec fermeté, même si celles-ci sont contraires à l'opinion dominante<sup>26</sup>.

Le modèle “*Agenda settings*” est proposé par une théorie qui regarde les effets mass-média comme formes de structuration de l'activité sociale proposée aux individus de manière

---

<sup>24</sup><https://ro.wikipedia.org/wiki/mass-media>

<sup>25</sup>Voir, Noelle Neumann Elisabeth, *Spirala tăcerii. Opinia publică – învelișul nostru social*, Ed. Comunicare.ro, Bucarest, 2004.

<sup>26</sup>Gabriel A. Almond, Sidney Verba, *Cultura civică*, Ed. Du Style, Bucarest, 1996.

prioritaire et acceptée par les derniers. Mass-média lance, définit les problèmes publics et, ainsi, il établit l'agenda du citoyen et du politicien<sup>27</sup>.

Le rôle primordial de mass-média est d'informer correctement et de manière opportune les citoyens regardant les activités déroulées par les institutions politiques, administratives et juridiques, pour la promotion et la représentation des intérêts civiques.

À ce jour, en Roumanie, ils sont :

- édités **814 journaux** (au niveau national – 28 et au niveau local - et **276 revues** (desquelles 16 revues de top);
- ils émettent 136 télévisions et 120 postes de radio (nationaux et locaux) ;
- ils fonctionnent 7 agences de presse ;
- ils sont enregistrés et ils déroulent l'activité d'autres 280 sources d'informations.

#### *b. Les Syndicats*

Les syndicats sont des associations qui contribuent à la défense des droits des salariés et à la promotion de leurs intérêts professionnels.

Ci-après, il suit à mettre en évidence les principaux repères d'ordre historique, la formation et la consolidation des syndicats en Roumanie. Ainsi :

- la première association professionnelle organisée en Roumanie a été *L'Association des travailleurs typographes de Bucarest*, constituée le 1<sup>er</sup>/13 octobre 1858 sous le nom de « La Maison de prévention et économies des travailleurs typographes » (elle a déroulé son activité jusqu'en 1871) ;
- en 1872 il a été fondé l'Association Générale de Tous les Travailleurs de Roumanie ;
- après l'année 1900, ils ont apparu d'unions syndicales, créées sur des branches des mêmes professions ou métiers connexes ;
- le 22 février 1905, il a été fondé le **premier syndicat des travailleurs** de Roumanie – *Le Syndicat des travailleurs Charpentiers* ;
- en 1906, il a été fondé la *Commission Générale des Syndicats de Roumanie*, en étant adopté aussi le *Statut général du mouvement syndical* ; toujours en 1906, ils ont été fondés les caisses d'aide réciproque des syndicats ;
- entre les années 1919 et 1921 le développement des unions syndicales s'est accentué ;
- après l'année 1924, il a été passé à la réorganisation des syndicats en tant qu'entités juridiques (en partant de la Loi no. 21/1924) ;
- le 11 juin 1945, il a été fondé la *Conférence Générale du Travail*, ré-dénommée en 1966 l'*Union Générale des Syndicats de Roumanie* (U.G.S.R.);
- en mars 1990, il est né la *Confédération Nationale des Syndicats Libres de Roumanie* (CNSLR – président Victor Ciorbea) ; Bogdan Hossu quitte CNSLR et fonde le Syndicat *Cartel Alfa*;
- dans l'année 1993, les deux syndicats fusionnent, en formant *CNSLR – Fratia* (président – Victor Ciorbea, président exécutif – Miron Mitrea) ; ultérieurement, Victor Ciorbea quitte le syndicat et il met les bases, avec d'autres syndicats, de la *Confédération des Syndicats Démocratiques de Roumanie* (CSDR) ;
- en janvier 2007 „*CNSLR - Frăția*”, avec le *Bloc National Syndical* et avec *CNS Meridian* ont annoncé la formation de l'*Alliance des Confédérations Syndicales de Roumanie* (ACSR), l'entité juridique, à statut, siège et structure de direction.

---

<sup>27</sup>Denis McQuail, Sven Windhal, *Modele ale comunicării – pentru studiul comunicării în masă*, Ed. Comunicare.ro, Bucarest, 2001.

À ce jour, en Roumanie, les plus représentatives confédérations syndicales, reconnues aussi au niveau des négociations tripartites (gouvernement – syndicats - patronats), sont :

- C.N.S.L.R.- *La Confédération Nationale des Syndicats Libres de Roumanie – Fratia*, la plus grande organisation nationale (800.000 de syndicalistes, 40 de fédérations professionnelles, 42 unions départementales) ;
- B.N.S. – *Le Bloc National Syndical* (39 fédérations, 36 filiales départementales);
- C.N.S.C.A. – *La Confédération Nationale Syndicale Cartel Alfa* (38 fédérations professionnelles, 39 unions syndicales territoriales) ;
- C.S.D.R. – *La Confédération des Syndicats Démocratiques de Roumanie* (20 fédérations professionnelles et de branche, 40 unions territoriales) ;
- C.S.N. Meridian, *La Confédération Syndicale Nationale Meridian*, fondée en 1994 par l'unification de la *Fédération des Syndicats Miniers du Cuivre de Roumanie* et la *Fédération des Syndicats de l'Industrie du Caoutchouc de Roumanie* (27 fédérations de branche, 42 filiales territoriales).

En dehors de ceux-ci, en Roumanie, ils sont organisés et ils fonctionnent aussi d'autres fédérations, unions, ligues, alliances, dans des divers domaines : administration publique, police, enseignement, éducation nationale, journalisme, médecine, mécaniciens de locomotives, industrie alimentaire, exploitation minière, métro, assurances, banques, ports, personnel budgétaire, etc.

### c. Les Églises

Le terme d'*église* (du lat. "basilica") peut faire référence à :<sup>28</sup>

- L'édifice (lieu saint) bâti et aménagé pour la pratique du culte chrétien ;
- L'institution où ils sont organisés les fidèles chrétiens ;
- La communauté religieuse d'adeptes du même culte.

En Roumanie, les églises constituent une autre composante essentielle de la société civile roumaine.

À ce jour, dans notre pays, il ya 24 cultes religieuses et ils fonctionnent plus de 20.000 églises (20.019). Les plus significatives appartiennent au culte :

- orthodoxe – 14.195 (66,05%)
- romano-catholique – 1366 (6,36%)
- baptiste – 1354 (6,30%)
- reformat (Calvin) – 1038 (4,83%)
- adventiste – 956 (4,45%)
- grec-catholique – 538 (2,50%).

L'Église Orthodoxe Roumaine (B.O.R.) se réjouit d'une grande confiance au sein de la population (près de l'Armée Nationale, elles occupent les premières deux places dans les sondages d'opinion regardant la confiance de la population dans les institutions gouvernementales de l'État et non-gouvernementales).

Par son activité, B.O.R. promeut et défend les intérêts de ses membres (en spécial), mais aussi ceux nationaux, fondamentaux, en représentant une importante composante de la société civile, à la fois par la force spirituelle, mais aussi par l'activité concrète déroulées par ses prêtres et ses fidèles.

### d. Les organisations non-gouvernementales (O.N.G.)

---

<sup>28</sup>Voir, <https://ro.wikipedia.org/wiki/Biserica>

Une organisation non-gouvernementale est une institution qui déroule son activité indépendamment de celle du gouvernement (bien que les ONG soient partiellement ou intégralement financées par celui-ci)<sup>29</sup>.

Selon la législation nationale<sup>30</sup> “*les organisations non-gouvernementales sont de personnes morales constituées par de personnes physiques ou de personnes morales qui suivent le déroulement de certaines activités d’intérêt général ou à l’intérêt de certaines collectivités locales ou, dans leur intérêt personnel, non-patrimonial*”.

Les citoyens s’organisent en ONG en suivant de buts précis, en déroulant l’entière activité afin de toucher les objectifs proposés. Par exemple, il ya d’organisations pour la défense des droits de l’homme, féministes, antiracistes, d’organisations des professeurs, des élèves ou des étudiants, des consommateurs, des chauffeurs, etc. Les diverses communautés de croyance s’organisent dans des ONG des catholiques, des orthodoxes, des protestants, des musulmans, etc. D’autres personnes s’organisent dans des sociétés – groupes de réflexion, ayant à la base d’options et de valeurs moral-philosophiques : francs-maçons, esprits libres etc.

En Roumanie, les formes juridiques sous lesquelles on peut constituer les ONG sont : les associations, les fondations et les fédérations.

*L’Association* est l’organisation constituée de 3 ou plusieurs personnes qui, sur la base d’un accord, mettent en commun et sans droit de restitution la contribution matérielle, les savoir-faire ou leur apport dans le travail pour la réalisation de certaines activités d’intérêt général, communautaire ou, après le cas, dans leur intérêt non-patrimonial.

*La Fondation* est le sujet de droit fondé par l’une ou plusieurs personnes qui constituent un patrimoine affecté, de manière permanente et irrévocable, à la réalisation d’un but d’intérêt général / communautaire.

La différence essentielle entre les deux structures est la suivante : pendant que l’association est une somme de volontés affectée à la réalisation d’un but, la fondation représente un patrimoine affecté à la réalisation d’un but.

Deux ou plusieurs associations ou fondations peuvent constituer une *fédération*. Les fédérations acquièrent la personnalité juridique propre et elles fonctionnent dans les mêmes conditions comme celles précisées pour les associations sans but patrimonial.

Les ONG peuvent être organisées sur des divers domaines :

- La défense des droits et la promotion des intérêts civiques<sup>31</sup>
- culture, art, loisir<sup>32</sup>
- santé<sup>33</sup>
- protection de l’environnement<sup>34</sup>
- intérêts d’affaires et professionnels
- services sociaux

---

<sup>29</sup>On estime que le nombre des ONG internationales est de plus 40.000 (Voir **Helmut K. Anheier**, *Global Civil Society 2001, 2001*), et dans certains pays leur nombre est impressionnant : Russie – 4000.000 (*Despre legea ONG-urilor din Rusia*, Vocea Americii, le 27 janvier 2006; Inde – jusqu’à 2 millions („*Ce este un ONG?*”, le 5 janvier 2007 – <http://www.indiangoss.com/ngosection/newcomers/whatisanngo.htm>).

<sup>30</sup>Loi no. 246/2005 pour l’approbation OG nr. 26/2000 regardant les associations et les fondations.

<sup>31</sup>En plan international, de cette catégorie, les plus importantes sont : **Organisation des Nations Unies (ONU)**, **Conseil de l’Europe**.

<sup>32</sup>**Organisation des Nations Unies pour l’Éducation, la Science et la Culture**.

<sup>33</sup>**La Croix Rouge Internationale** (mais aussi celle roumaine) qui assiste les personnes vulnérables dans des situations de catastrophes ou de crise, contribue à la prévention et le soulagement des souffrances sous toutes les formes, protège la vie et la santé, promeut le respect pour la dignité humaine, sans aucune discrimination.

<sup>34</sup>**Greenpeace** milite pour la protection de l’environnement, lutte contre la pollution de l’air et des océans, contre les substances toxiques et pour la promotion de l’énergie régénérable.

- philanthropie et volontariat
- coopération internationale
- développement économique et social
- religion.

En Roumanie, il ya de nombreuses ONG, parmi lesquelles les plus connues :

- Académie des Scientifiques de Roumanie
- Alliance Civique
- Alliance Nationale des Organisations d'Étudiants de Roumanie
- Alliance Générale des Ingénieurs de Roumanie
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Roumanie
- Centre de Ressources Juridiques
- Scouts de la Roumanie
- Conseil des Investisseurs Étrangers
- Croix Rouge Roumaine
- Groupe pour le Dialogue Social
- Institut pour les Politiques Publiques
- Groupe d'Investigations Politiques
- Romani CRISS
- Société Académique Roumaine
- Transparency International Romania
- Association Pro Démocratie

#### *e) La Famille*

Comme l'association bénévole des deux personnes de sexe différent, la famille représente une cellule de la société civile<sup>35</sup>.

Considérée comme l'une des valeurs les plus sûres de la vie des gens, la famille est multifonctionnelle : ses services sont opérationnels à partir de la naissance jusqu'à la mort, à partir de l'éducation jusqu'à la religion, à partir de la profession jusqu'au patriotisme, à partir de la présence jusqu'à l'amour. En plus, la famille est le premier choix individuel libre et dans l'avenir le plus proche<sup>36</sup>.

## **5. Rôle de la société civile dans la consolidation de la démocratie en Roumanie**

Sans doute, la force de la société civile dans la consolidation de l'État de droit et de la bonne gouvernance est indiscutable.

Au cours des dernières années – à partir de l'année 2012 – par les protestations organisées contre certaines actions et mesures des décideurs politiques, la Roumanie est entrée à l'attention de mass-média international qui a souligné quand il s'est imposé, les efforts de la société civile roumaine orientés vers la promotion et la défense des intérêts des citoyens et de consolidation de la démocratie.

« La rue » a été celle qui a demandé aux gouvernants d'inclure dans leur agenda, avec plus de précision et de préoccupation :

- Le respect des procédures légales, transparentes, y compris de la consultation publique dans le procès décisionnel ;

---

<sup>35</sup>*La renaissance de la société civile*, <http://www.libres.org/>, p.3

<sup>36</sup>M. Mureşan, P. Duşu, *op. cit.*, p. 87.

- L'élimination de toute forme d'abus institutionnel ;
- Le respect des principes et de l'indépendance de la justice ;
- La continuation de la lutte anticorruption et la prise des mesures en accord avec le concept de bonne gouvernance<sup>37</sup>.

Au-delà de venir avec de propositions politiques ou législatives, le but des actions des activistes de la société civile a été et reste de critiquer, de mettre en évidence les abus et de mettre pression sur les politiciens, de mettre en évidence la « crise » politique, économique et morale de la société<sup>38</sup>.

La consolidation de la démocratie dans tout pays représente un procès extrêmement complexe et multidimensionnel. Ils sont indispensables à un tel procès :

- L'instauration de l'État de droit (du règne de la loi)
- La consolidation du système politique
- Le bon fonctionnement de l'administration publique
- La participation civique et la culture civique.

Tout au long des dernières décennies d'après le mois de décembre, une série de causes / obstacles ont été dans la voie du développement démocratique de notre pays. En accord avec les opinions d'autres auteurs<sup>39</sup>, nous tirons la conclusion que les plus difficiles obstacles à passer ont été et restent :

- L'irresponsabilité des représentants politiques
- L'absence de consultation de la société civile
- L'absentéisme électoral
- L'absence de culture civique et politique au sein de certaines catégories importantes de citoyens.

Le populisme et la démagogie (les promesses manquantes de substance) ont été et, malheureusement, restent des « armes » redoutables des politiciens, dans leur effort de manipuler l'électorat, pour le gain électoral majeur.

L'utilisation des ressources publiques en intérêt personnel par la capture de l'État par des groupes d'intérêts qui arrivent à contrôler l'accès à ces ressources en dépit de la majorité de la population fait partie, de même de « l'arsenal » avec lequel la classe politique contemporaine est « doté ».

L'absence de consultation de la société civile, la non-assurance de l'accessibilité et de la prévisibilité des textes légaux adoptés a contribué aussi, dans une mesure importante, à l'atténuation de la consolidation de la société roumaine.

Après assez d'années de radical changement social, politique, juridique survenu, la Roumanie continue à se confronter avec une *absence de la culture civique* spécialement manifestée par la méfiance dans les possibilités de changement du système politique, l'absentéisme électoral, l'attitude apathique, même fataliste, devant les problèmes sociaux et leur mode de solution par les gouvernants.

Qu'est-ce qu'on doit faire ? Quelles sont les possibles solutions aux problèmes ci-dessus énoncés ?

Sans entrer en détails, nous pensons, près d'autres auteurs, que parmi les voies d'action qui peuvent prouver l'efficacité pour la correction des choses, on pourrait mentionner :

---

<sup>37</sup>Les protestations, la société civile et la consolidation de la démocratie en Roumanie ([http://adevarul.ro/news/societate/protetele\\_societatea-civila](http://adevarul.ro/news/societate/protetele_societatea-civila)).

<sup>38</sup>C'est ce que Jürgen Habermas a dénommé „le pouvoir communicationnel” de la société civile décentralisée.

<sup>39</sup>Ibidem.

- **Le développement de la capacité de la société civile**, avec son rôle critique, mais constructif, dans la relation avec les gouvernants, y compris la nécessité de la professionnalisation et du développement de l'expertise des organisations de la société civile ;
- **La responsabilisation de la classe politique par la pression exercée de la part des citoyens et de la société civile**, par l'extension des mécanismes de contrôle et de sanction des élites politiques, par la surveillance du procès législatif de décision ;
- **L'éducation civique et l'encouragement du volontariat** doivent être canalisés continuellement vers la participation active des citoyens à l'élaboration des politiques publiques et de la législation. La formation de la culture civique et politique, la culture du sens de responsabilité des citoyens se réalisent, premièrement, par l'éducation.

#### **Comme conclusion:**

La consolidation démocratique en Roumanie n'est pas possible sans la participation publique des citoyens, la gouvernance participative en pouvant être la solution viable pour une démocratie consolidée.

#### **Bibliographie**

1. **Gabriel A. Almond, Sidney Verba**, *Cultura civică*, Ed. Du Style, București, 1996;
2. **Helmut K. Anheier**, *Global Civil Society*, 2001;
3. **A. Cioabă, L. Păvălan, R. Rogăceanu**, *Societatea civilă și drepturile omului*, Ed. Institutului de Teorie Socială, București, 1997;
4. **Florea Dragnea**, *Mișcarea sindicală din România*, Ed. Politică, 1981;
5. **Trofin Hăgan**, *Sindicatelor unite din România, 1944-1947*, Ed. Politică, 1968;
6. **Nicolae Manolescu**, *Societatea civilă*, în "România Literară" 3 nr. 39/2002 ([http://www.rom.lit.ro/societatea\\_civil](http://www.rom.lit.ro/societatea_civil))
7. **Denis McQuail, Sven Windhal**, *Modele ale comunicării – pentru studiul comunicării în masă*, Ed. Comunicare.ro, București, 2001;
8. **M. Mureșanu, P. Duțu**, *Societatea civilă – actor nonstatal major*, Ed. Universității Naționale de Apărare „Carol I”, București, 2006;
9. **Noelle Neumann Elisabeth**, *Spirala tăcerii. Opinia publică – învelișul nostru social*, Ed. Comunicare.ro, București, 2004;
10. **Jan Aart Scholte**, *Qu'est-ce que la société civile mondiale?*, (<http://www.courierdela plante.org>);
11. **Vlad Stoicescu, Andrei Crăciun**, *Protestul în viziune românească: noi vrem doar bani*, în „Evenimentul zilei”, 30 martie 2009;
12. **Vlad Stoicescu**, *Greva la români*, în „Evenimentul zilei”, 15 octombrie 2008;
13. **Sergiu Tamaș**, *Dicționar politic. Instituțiile democrației și cultura civică*, Ed. Academiei Române, 1993;
14. **Alina Vătăman**, *Este România bolnavă de „mitingism”*, în „Evenimentul zilei”, 14 decembrie 2009;
15. <https://ro.wikipedia.org/wiki/mass-media>
16. <https://ro.wikipedia.org/wiki/Biserica>
17. <http://www.indiangoss.com/ngosection/newcomers/whatisanngo.htm>).
18. *La renaissance de la société civile*, <http://www.libres.org/>, p.3
19. [http://adevarul.ro/news/societate/protestele\\_societatea-civila](http://adevarul.ro/news/societate/protestele_societatea-civila)
20. <https://ro.wikipedia.org/wiki/Biserica>

21. [http://dictionary .reference.com/browse/civil+society?r=66](http://dictionary.reference.com/browse/civil+society?r=66)
22. [http://www\\_fdsc\\_ro/ro/map/index.html](http://www_fdsc_ro/ro/map/index.html)
23. [https:bogdanduca.blog/2017/09/27/ce-este-si-ce-nu-este-societatea-civila/?](https:bogdanduca.blog/2017/09/27/ce-este-si-ce-nu-este-societatea-civila/)